



**Arrêté Municipal
provisoire autorisant l'occupation du domaine
public rue Alphonse Baudin**

Le Maire de la Ville de NANTUA,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-4,
Vu le Code de la Route et notamment les articles L 411.1 et R 411.8,
Vu le Code pénal et notamment l'article R 610-5,
Vu la demande de régularisation faite par la mairie en date du 03/11/2022,
Vu la demande présentée par Monsieur Arsim BERISHA – 1 rue de la fontaine – 01170 GEX,
Considérant que les travaux de rénovation de l'habitation située 10 rue Alphonse Baudin nécessitent une autorisation d'occupation du domaine public.

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le demandeur est autorisé à mettre en place un échafaudage sur le domaine public au droit des travaux du 03/11/2022 at 21/11/2022

ARTICLE 2 : Le passage des piétons devra s'effectuer en toute sécurité.

ARTICLE 3 : Les présentes dispositions seront portées à la connaissance des usagers par une signalisation réglementaire à la charge et sous la responsabilité du demandeur qui restera responsable des accidents pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 4 - Redevance

La présente autorisation fera l'objet du paiement d'une redevance calculée conformément aux dispositions décidées par délibération du conseil municipal n°2021-91 du 6 décembre 2021. Après vérification par la police municipale du terrain occupé, un titre de recette sera établi selon les modalités suivantes : 1€/m² ou ml/jour d'occupation pour travaux avec un forfait minimum incompressible de 50 euros.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de NANTUA, Monsieur le Responsable du Service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Ampliation sera adressée à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de NANTUA
M. le Chef d'Agence du Conseil Départemental
M. le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers
M. le Responsable de la Police Municipale
M. le Responsable des Services Techniques Municipaux
Le demandeur
Affichage

Fait à NANTUA le 18 novembre 2022

Le Maire,

Jean-Pascal THOMASSET



(Handwritten signature of Jean-Pascal THOMASSET)